

**Procès-verbal de l'assemblée communale**  
**du 27 mai 2019**

---

- Assemblée communale à l'abri PC de Billens à 20H00
- Présidée par Mme Evelyne Jaquet, Syndique
- Procès-verbal établi par Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale

Présents :     -       20 citoyennes et citoyens  
                  -       tous les membres du Conseil communal  
                  -       Mme Marie-Noëlle, Secrétaire communale  
                  -       Mme Corinne Levrat, Caissière communale

Excusés        :       M. Jean-Joseph Raemy  
                          M. Benoît Demierre  
                          M. Jean-Maurice Waeber

Madame la Syndique :

- Salue cordialement les personnes présentes ce soir ;
- Rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote ;
- Rappelle que la convocation a paru dans la Feuille officielle No 19 du 10 mai 2019, a été affichée aux deux piliers publics, adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet de la commune ;
- Procède à la nomination de deux scrutateurs : M. Yann Perroud et Mme Elise Guélat Rion ;
- Présente le tractanda :
  1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2018. Ne sera pas lu en assemblée communale, mais il peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet ([www.billens-hennens.ch](http://www.billens-hennens.ch))
  2. Comptes 2018
    - 2.1. Compte de fonctionnement
    - 2.2. Compte des investissements
    - 2.3. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
    - 2.4. Approbation
  3. Adhésion à la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) et approbation des statuts y relatifs (le document est disponible auprès de l'administration communale ou sur le site internet [www.billens-hennens.ch](http://www.billens-hennens.ch))

4. Approbation règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires (les documents sont disponibles auprès de l'administration communale ou sur le site internet [www.billens-hennens.ch](http://www.billens-hennens.ch))
5. Approbation règlement communal sur l'accueil extrascolaire et son règlement communal d'application (les documents sont disponibles auprès de l'administration communale ou sur le site internet [www.billens-hennens.ch](http://www.billens-hennens.ch))
6. Divers

A l'unanimité, l'assemblée accepte le tractanda tel que proposé.

- Aucune autre remarque n'étant pas faite sur le mode de convocation et le tractanda, déclare l'assemblée ouverte.

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2018. Ne sera pas lu en assemblée communale, mais il peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet ([www.billens-hennens.ch](http://www.billens-hennens.ch))**

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote l'approbation du procès-verbal. L'assemblée approuve ce procès-verbal à l'unanimité. Remerciements à sa rédactrice.

## **2. Comptes 2018**

### 2.1. Compte de fonctionnement

Projeté à l'écran, le compte de fonctionnement est présenté par M. Florian Dubail qui commente les points particuliers et les points qui nécessitent des explications.

Mme Mireille Mugny remercie le Conseil communal pour avoir fait changer le nom du site pollué « Montaney » par « La Taille ».

Après amortissements supplémentaires Fr. 160'000.- et attribution à la réserve Fr. 500'000.-, le compte de fonctionnement présente un excédent de produits de Fr. 20'547.-.

### 2.2. Compte des investissements

Projeté à l'écran, le compte des investissements est présenté par M. Florian Dubail qui commente les différents postes.

Ne soulevant pas de remarque particulière, le compte des investissements présente un excédent de charges de Fr. 51'841.55.

### 2.3. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de contrôle.

M. Daniel Bühler donne lecture du rapport de ladite commission et recommande à l'assemblée l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements ainsi que le bilan 2018. Il remercie le Conseil communal, la boursière communale et ses collègues de la Commission financière.

Pour succéder à M. Daniel Bühler, M. Jean-Marie Chammartin assumera le rôle de Président de la Commission financière.

#### 2.4. Approbation

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote le compte de fonctionnement tel que présenté. L'assemblée l'approuve à l'unanimité. Contre épreuve : NON 0 et ABSTENTION 0.

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote le compte des investissements tel que présenté. L'assemblée l'approuve à l'unanimité. Contre épreuve : NON 0 et ABSTENTION 0.

### 3. **Adhésion à la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) et approbation des statuts y relatifs (le document est disponible auprès de l'administration communale ou sur le site internet [www.billens-hennens.ch](http://www.billens-hennens.ch))**

M. Serge Pichonnat présente la nouvelle Association et apporte quelques informations.

La loi sur les eaux, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, demande une gestion globale des eaux à l'échelle régionale. Pour cela, les communes doivent se constituer en bassins versants, c'est-à-dire en entités hydrographiques cohérentes permettant de gérer la bonne échelle, l'ensemble des eaux d'une région.

Dans sa séance du 15 décembre 2014, le Conseil d'Etat a fixé la délimitation des bassins versants, qui compte désormais 15 bassins versants dont le bassin de la Glâne et de la Neirigue.

A cette fin, les délégués de l'Association d'épuration des eaux de la Glâne-Neirigue (AEGN) et de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen Pays de Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS) ont décidé de se constituer en association conformément à la loi sur les communes.

Les communes membres dont le territoire est situé dans le bassin versant « de la Glâne et de la Neirigue » sont : Autigny, Billens-Hennens, Chénens, Cottens, Gibloux, La Folliaz, Le Châtelard, Grangettes, Massonnens, Mézières, Romont, Sâles (Gruyère), Siviriez, Villaz-St-Pierre, Villorsonnens et Vuisternens-devant-Romont.

L'association a pour buts, dans le périmètre du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue :

- l'élaboration et la mise à jour du plan directeur de bassin versant selon l'article 4 de la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux, RSF 812.1),
- le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues dans cette planification,
- d'accompagner l'AIMPGPS et l'AEGN dans l'étude devant permettre l'optimisation du traitement des eaux usées des deux associations.

Lors de l'assemblée constitutive du 7 février 2019, les délégués ont accepté de créer la nouvelle association selon les statuts annexés, à l'unanimité.

Par conséquent, les Conseillers communaux sont maintenant invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyens la constitution de cette nouvelle association et de ses statuts lors des assemblées communales, respectivement des conseils généraux de ce printemps.

Questions et remarques :

- Avec plus qu'une station d'épuration, y a-t-il une option déjà choisie entre celle d'Autigny et celle de Romont ?
- Est-ce que l'Association AIMPGPS est vouée à disparaître ?
- Qui paie les frais liés à cette étude et plus tard à sa réalisation ?

M. Serge Pichonnat répond qu'à ce jour, on est au stade de l'étude et que rien n'est décidé. Les frais sont répartis entre les communes membres, selon le nombre d'habitants.

Mme Evelyne Jaquet soumet à l'assemblée communale, pour approbation, en vue d'entériner l'adhésion à la nouvelle association de communes, les statuts de l'Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN). Les statuts sont approuvés à l'unanimité. Contre épreuve : NON 0 et ABSTENTION 0.

**4. Approbation règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires (les documents sont disponibles auprès de l'administration communale ou sur le site internet [www.billens-hennens.ch](http://www.billens-hennens.ch))**

Mme Evelyne Jaquet donne lecture du règlement et présente le barème. Principaux changements par rapport à la situation actuelle :

- Participation communale pour les traitements ordinaires selon le nouveau barème présenté, jusqu'à concurrence de Fr. 250.- par enfant et par année
- Plus de participation communale pour les traitements orthodontiques

Il n'y a pas de question et Mme Evelyne Jaquet soumet à l'assemblée communale, pour approbation, le règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires. Le règlement est accepté : OUI 27 / NON 0 / ABSTENTION 1

**5. Approbation règlement communal sur l'accueil extrascolaire (le document est disponible auprès de l'administration communale ou sur le site internet [www.billens-hennens.ch](http://www.billens-hennens.ch))**

Mme Evelyne Jaquet présente le règlement.

Actuellement, pas d'accueil extrascolaire à Billens. Les enfants de 1H à 4H, scolarisés à Romont vont à l'AES de Romont. A l'avenir, ils auront le choix entre celui de Billens ou celui de Romont.

L'organisation de l'accueil extrascolaire se fait en collaboration avec la commune de Mézières et le même personnel travaillera à Billens. L'ancienne salle de classe fera office de lieu d'accueil. Les repas seront livrés par les Ateliers protégés de la Glane à Romont et seront pris à l'abri PC, afin de disposer des infrastructures et de la cuisine. Il y a une porte de communication entre l'école et l'abri PC, sans que les enfants doivent sortir du bâtiment pour prendre les repas. L'accueil sera ouvert de 6H30 à 18H30, selon la demande et les inscriptions.

Questions et remarques

- Est-ce que du nouveau mobilier est nécessaire ? On va utiliser le mobilier actuel en le complétant avec quelques éléments manquants comme des chaises hautes et du petit matériel
- Est-ce que les enfants de Romont peuvent venir à l'accueil de Billens, étant donné que l'offre est saturée à Romont ? Priorité aux enfants de Billens mais les enfants de Romont peuvent également y venir. Capacité d'accueil jusqu'au maximum 21 enfants.
- Est-ce que le même tarif est appliqué pour les enfants de Romont ? Le système de facturation est idem à celui de la commune de Romont. Nous facturons le 100 % à la commune de Romont et les subventions sont accordées par la commune de Romont.
- Est-ce que les enfants sont autorisés à manger dans un abri PC ? Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) autorise des enfants à manger à cet endroit. Ils sont là uniquement pour le repas, ensuite ils jouent soit à l'extérieur, soit dans la classe aménagée à cet effet.

Il n'y a plus de question et Mme Evelyne Jaquet soumet à l'assemblée communale, pour approbation, le règlement communal sur l'accueil extrascolaire. Le règlement est accepté à l'unanimité. Contre épreuve : NON 0 et ABSTENTION 0.

## 6. Divers

- Aménagement Centre Village

Deux ateliers avec la population ont eu lieu avec présentation du travail d'étude du bureau d'architectes Ruffieux Chehab. On constate que la remise en état et la réaffectation de l'ancienne école (bâtiment communal) est difficile et onéreuse pour peu d'amélioration. On constate également que la réaffectation de l'école actuelle est difficile et relativement chère. Le besoin en appartement n'est pas forcément nécessaire ou tout du moins quelques appartements. Un phasage des travaux est possible et judicieux. Présentation sommaire de la proposition de nouveau bâtiment avec parking du bureau Ruffieux Chehab.

Questionnaire transmis aux sociétés pour connaître les besoins en matière de salle et de capacité d'accueil pour les utilisations hebdomadaires et l'organisation de manifestations et événements.

En priorité, il faut connaître les besoins de la population et des sociétés. A ce stade, on est dans l'avant-projet. Regrouper les idées et les propositions afin d'établir un cahier des charges qui sera présenté au mois de septembre. La suite sera un concours d'architecte. Un crédit de construction sera ultérieurement voté.

L'atelier no 3 avec la population est déplacé au **mercredi 3 juillet 2019 à 19H00**, selon demande de citoyens.

Questions et remarques :

- 1/ Malheureusement l'école est vouée à disparaître. Un projet de centre village peut être fait en une seule fois avec économie à la clé et c'est regrettable de devoir attendre sur les décisions de Romont pour avancer. Beaucoup de débats actuellement avec les écoles.
- 2/ Comment peut-on dire que l'école est mal isolée ? A l'heure actuelle, les normes de construction ont changé. Difficile d'aménager cette école différemment sans transformations coûteuses.
- 3/ Y a-t-il la possibilité d'englober la parcelle de M. Théophile dans le projet et avoir ainsi plus de place à disposition ? La question a déjà été posée et la parcelle n'est pas à vendre.
- 4/ Avec l'augmentation de la population prévue, ne serait-il pas possible d'avoir à nouveau toutes les classes à Billens ? La construction de nouveaux immeubles ne garantit pas une augmentation significative des effectifs.

5 / Le projet actuel de parking propose d'utiliser le chemin en gravier pour les accès. Avec un parking le long de la route cantonale, cela évite une circulation supplémentaire. Une sortie sur la route cantonale n'est pas possible, donc on se retrouve avec une sortie sur le chemin de la Bioleyre. Peut-être d'autres possibilités seront proposées, avec le concours du projet.

Rendez-vous le 3 juillet 2019 pour l'atelier no 3.

- **Eclairage public**

Avec l'assainissement du réseau, la facture d'énergie a été réduite de Fr. 12000.- à Fr. 4'300.- actuellement.

- **FRIAC**

Présentation de la nouvelle application pour les demandes de permis de construire. Cet outil est obligatoire pour tous, toutes les pièces doivent être numérisées. Cependant, un nombre déterminé de dossiers papier devront également être déposés. Le papier pourra être supprimé lorsque la signature électronique sera reconnue. Le lien pour les citoyens et les architectes est le suivant : <https://friac.fr.ch>.

Cette nouvelle application est opérationnelle dès le 3 juin 2019 et toute demande doit être faite par ce biais-là.

- **Déchets**

Rappel que le dépôt de branches, de pierres, etc interdit en forêt. Toute personne ne respectant pas cette directive sera dénoncée et amendée.

Attention également à ne pas mettre les lingettes dans les toilettes, ce qui bouchent les canalisations.

Il n'y a plus de question.

Mme Evelyne Jaquet adresse ses remerciements aux membres du Conseil communal, au personnel de l'administration, aux employés communaux ainsi qu'à toutes les personnes qui œuvrent pour la commune. Elle invite chacun à partager le verre de l'amitié offert par la commune et clôt cette assemblée.